

Canevas de travaux

**Termes de référence
Étude d'impact
Audience publique
Analyse environnementale
Briefing du décideur**

Luc Valiquette

**12e École d'été de l'IEPF et du SIFÉE
APPLICATION DES OUTILS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE AUX PROJETS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

Québec, du 2 au 6 septembre 2008

1. CANEVAS DE L'ATELIER SUR LA DÉTERMINATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE	1
2. CANEVAS SUR LA SIMULATION DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT - VISITE DE TERRAIN,- MATRICE SYNTHÈSE ET FICHES D'IMPACTS	3
3. CANEVAS DE LA SIMULATION DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	15
4. CANEVAS SUR L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	18
5. CANEVAS POUR LE BRIEFING DU DÉCIDEUR	19

1. Canevas de l'Atelier sur la détermination des termes de référence

Former des groupes de deux à cinq personnes (l'importance des groupes sera précisée par le professeur en classe).

Chaque groupe dispose de directives types pour le projet faisant l'objet de la visite de terrain.

L'objectif de l'atelier est d'inscrire, sous forme schématique, les éléments qui devraient être couverts par l'étude d'impact.

Les directives types contiennent de nombreux éléments de contenu d'une étude d'impact. Les ateliers peuvent :

- retrancher des éléments de ces directives types parce qu'ils ne sont pas pertinents compte tenu du contexte d'insertion du projet ;
- ajouter des éléments, non prévus dans les directives types, mais tenant compte du contexte d'insertion ou de préoccupations ou valeurs des participants.

Les éléments apparaissant dans la directive construite doivent être justifiés selon la pertinence de les inclure.

Le produit attendu est une directive sous forme schématique.



2. Canevas sur la simulation de la réalisation d'une étude d'impact - Visite de terrain, – Matrice synthèse et Fiches d'impacts

La visite de terrain doit permettre d'apprécier le milieu d'insertion du projet, ses principales composantes pouvant être affectées par le projet, et, dans la mesure du possible, la perception qu'a la population du projet. Le but ultime de l'évaluation environnementale est de concevoir les meilleures variantes possibles de réalisation du projet compte tenu du milieu d'insertion.

Plus spécifiquement, les objectifs de la visite sont de :

- Comprendre le raisonnement d'experts sur le terrain
- Réaliser une démarche d'expert
- Explorer les forces et les faiblesses de fiches d'impact et des matrices en appliquant ces outils à un cas concret

En faisant la visite, avoir à l'esprit :

- la raison d'être du projet, ses objectifs, les besoins qu'il vise à combler ;
- les principales caractéristiques du projet susceptibles de causer des impacts :
 - ➔ **plan d'ensemble des composantes du projet**
 - ➔ **activités d'aménagement et de construction** : déboisement, défrichage, brûlage, forage, excavation, dynamitage, creusage, remblayage, franchissement de cours d'eau, enlèvement du sol arable, utilisation de machinerie lourde, utilisation d'herbicides et de pesticides, démolition ou déplacement de bâtiments, déblais et remblais, eaux de ruissellement et de drainage (collecte, contrôle, dérivation et confinement), émissions atmosphériques, déchets, infrastructures temporaires (chemins d'accès, points de raccordement aux réseaux ou au milieu récepteur, aires d'entreposage et d'expédition, équipements de traitement des eaux et des boues, sites de dépôt de matériaux secs, parcs pour la machinerie, installations sanitaires, hébergement du personnel, cafétéria, bureaux administratifs, stationnements etc), bâtiments et autres structures permanentes et installations connexes (infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, prises d'eau, garages et entrepôts, aires d'entreposage, etc.)
 - ➔ **activités et modes d'exploitation** : présence et utilisation des aménagements, ouvrages ou installations prévus, leur entretien.

La visite de terrain doit permettre d'apprécier la possibilité de réaliser diverses variantes du projet, pour tenir compte de certaines contraintes du milieu, pour éviter des zones sensibles.

Lors de la visite de terrain, l'équipe doit s'arrêter à un ou quelques sites permettant d'apprécier :

- les principaux impacts appréhendés du projet, selon la présence d'éléments sensibles du milieu naturel, du milieu humain ou du paysage;
- qu'une nouvelle variante de réalisation est possible.

Outils utilisés pour la visite de terrain et la détermination des impacts du projet

Ces outils sont la matrice synthèse d'identification des impacts et des fiches d'évaluation d'impact utilisées selon les spécifications de la grille d'évaluation des impacts de Fecteau (page 11 de ce document).

Les participants utilisent une matrice synthèse pour indiquer les interrelations entre les activités du projet et les composantes de l'environnement, à chaque site choisi. Ils disposent aussi de fiches d'impact.

Les participants questionnent, sur le terrain, les gens susceptibles de subir les impacts du projet, sur les aspects suivants :

- leur perception de la raison d'être du projet;
- leur perception des principaux impacts positifs ou négatifs du projet.

Détermination des impacts du projet (Fiches d'impact)

Chaque groupe de travail doit remplir une série de fiches d'impact, pour les principaux impacts appréhendés du projet, de même qu'une matrice synthèse indiquant les principaux impacts du projet (une quinzaine).

Pour chaque fiche, indiquer :

- l'activité source de l'impact et l'élément de l'environnement potentiellement affecté;
- une brève description de la nature de l'impact ;
- la durée de l'impact :
 - ➔ longue : l'impact dure plus de 2 ans
 - ➔ moyenne : l'impact dure de 6 mois à 2 ans ;
 - ➔ courte : l'impact dure moins de 6 mois.
- l'intensité de l'impact (expliquer votre choix de valeur de l'intensité)
 - ➔ forte : l'activité affecte lourdement l'intégrité de la composante ou son utilisation et compromet sa pérennité ;
 - ➔ moyenne : l'activité affecte sensiblement l'intégrité de la composante ou son utilisation, mais sans compromettre sa pérennité ;
 - ➔ faible : l'activité affecte peu l'intégrité de la composante ou son utilisation.
- l'étendue de l'impact (expliquer votre choix de valeur de l'étendue)
 - ➔ régionale : l'impact s'étend sur une région, ou sur une large portion de cette région ;
 - ➔ locale : l'impact s'étend sur une superficie de la dimension d'un quartier, ou affecte la population d'un quartier ;
 - ➔ ponctuelle : l'impact s'étend sur une petite superficie inférieure à la dimension d'un quartier, ou n'affecte que quelques personnes ou un petit groupe de personnes.

Utiliser la grille d'évaluation de l'importance de Fecteau pour déterminer une importance absolue à l'impact. Sur chaque fiche d'impact indiquer :

- ➔ si l'élément affecté est valorisé par la société (scientifiques, association professionnelle, groupe de citoyens) et, si pertinent, selon quel critère (rareté de l'élément, valorisation économique, culturelle, religieuse ou autre) ;

-
- ➔ la ou les mesures d'atténuation ou de renforcement prévues, quelque soit l'importance de l'impact ;
 - ➔ l'évaluation de l'impact résiduel (importance relative).

Justifier la modification de l'importance de l'impact, le cas échéant Est-elle fonction de la modification de la valeur d'un des trois critères de la fiche (intensité, étendue, durée), ou de la prise en compte d'un nouveau critère, ou de la perception de la population ?

En plénière, rendre compte des impacts choisis et de leur évaluation.

FICHE D'IMPACT

Activité source de l'impact :

Composante de l'environnement affectée :

No. : _____

Nature de l'impact :			
Durée :	Longue_____	Moyenne_____	Courte_____
Intensité :	Forte_____	Moyenne_____	Faible_____
Étendue :	régionale____	Locale_____	Ponctuelle_____
Importance absolue de l'impact :	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Mesure d'atténuation ou de renforcement			
Importance résiduelle de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Autres critères			
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Élément valorise par la société	Oui_____	Non_____	
	Si oui Nature de la valorisation_____		

	Identification du groupe qui valorise_____		
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____

Expliquer le choix de la valeur donnée à l'étendue : _____

Expliquer, le cas échéant, pourquoi la valeur relative de l'impact diffère de sa valeur absolue__

FICHE D'IMPACT

Activité source de l'impact :

Composante de l'environnement affectée :

No. : _____

Nature de l'impact :			
Durée :	Longue_____	Moyenne_____	Courte_____
Intensité :	Forte_____	Moyenne_____	Faible_____
Étendue :	régionale____	Locale_____	Ponctuelle_____
Importance absolue de l'impact :	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Mesure d'atténuation ou de renforcement			
Importance résiduelle de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Autres critères			
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Élément valorise par la société	Oui_____ Non_____	Si oui Nature de la valorisation_____	

		Identification du groupe qui valorise_____	
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____

Expliquer le choix de la valeur donnée à l'étendue : _____

Expliquer, le cas échéant, pourquoi la valeur relative de l'impact diffère de sa valeur absolue__

FICHE D'IMPACT

Activité source de l'impact :

Composante de l'environnement affectée :

No. : _____

Nature de l'impact :			
Durée :	Longue_____	Moyenne_____	Courte_____
Intensité :	Forte_____	Moyenne_____	Faible_____
Étendue :	régionale____	Locale_____	Ponctuelle_____
Importance absolue de l'impact :	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Mesure d'atténuation ou de renforcement			
Importance résiduelle de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Autres critères			
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Élément valorise par la société	Oui_____ Non_____		
	Si oui Nature de la valorisation_____		
	Identification du groupe qui valorise_____		
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____

Expliquer le choix de la valeur donnée à l'étendue : _____

Expliquer, le cas échéant, pourquoi la valeur relative de l'impact diffère de sa valeur absolue__

FICHE D'IMPACT

Activité source de l'impact :

Composante de l'environnement affectée :

No. : _____

Nature de l'impact :			
Durée :	Longue_____	Moyenne_____	Courte_____
Intensité :	Forte_____	Moyenne_____	Faible_____
Étendue :	régionale__	Locale_____	Ponctuelle_____
Importance absolue de l'impact :	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Mesure d'atténuation ou de renforcement			
Importance résiduelle de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Autres critères			
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Élément valorise par la société	Oui_____ Non_____		
	Si oui Nature de la valorisation_____		
	Identification du groupe qui valorise_____		
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____

Expliquer le choix de la valeur donnée à l'étendue : _____

Expliquer, le cas échéant, pourquoi la valeur relative de l'impact diffère de sa valeur absolue__

FICHE D'IMPACT

Activité source de l'impact :

Composante de l'environnement affectée :

No. : _____

Nature de l'impact :			
Durée :	Longue_____	Moyenne_____	Courte_____
Intensité :	Forte_____	Moyenne_____	Faible_____
Étendue :	régionale__	Locale_____	Ponctuelle_____
Importance absolue de l'impact :	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Mesure d'atténuation ou de renforcement			
Importance résiduelle de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Autres critères			
Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Élément valorise par la société	Oui_____ Non_____		
	Si oui Nature de la valorisation_____		

Importance relative de l'impact	Majeure_____	Moyenne_____	Mineure_____
Identification du groupe qui valorise_____			

Expliquer le choix de la valeur donnée à l'étendue : _____

Expliquer, le cas échéant, pourquoi la valeur relative de l'impact diffère de sa valeur absolue__

Matrice Synthèse

ACTIVITÉS		ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT																	
		Milieu naturel									Milieu humain								
		Poisson																	Paysage
Construction	quai	1 et 2																	x
Exploitation																			

Matrice Synthèse

ACTIVITÉS		ÉLÉMENTS DE L'ENVIRONNEMENT																	
		Milieu naturel									Milieu humain								
Construction																			
Exploitation																			

Grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau

La grille d'évaluation pour déterminer l'importance absolue de l'impact, développée par Fecteau, est présentée au tableau suivant. Dans la fabrication de cette grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- Les critères 'Intensité' , 'Étendue' et 'Durée' sont utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact;
- Chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids;
- Si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère;
- Si les valeurs des trois critères sont différentes, on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs.

Grille de détermination de l'importance absolue (Fecteau, 1997)

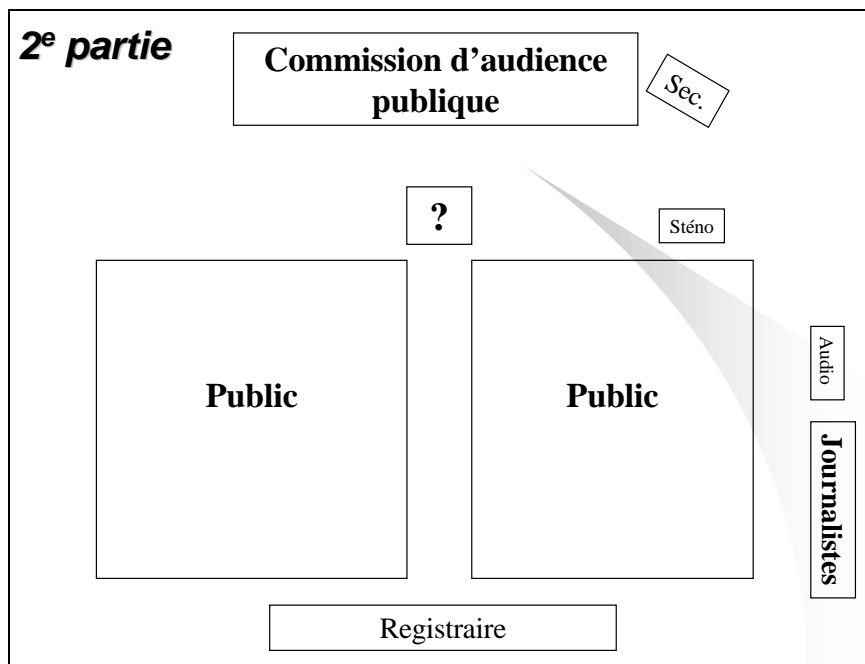
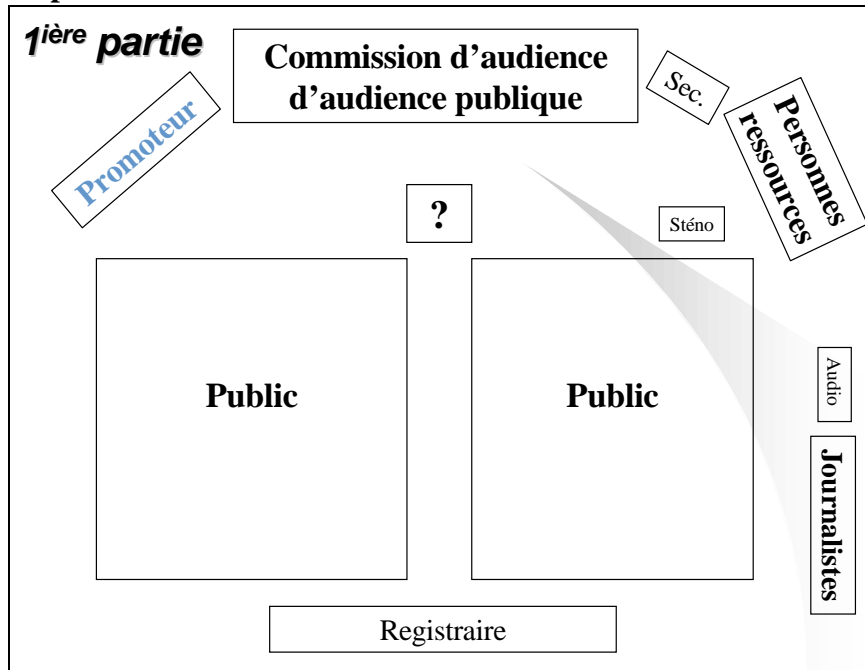
Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure



3. Canevas de la simulation de consultation publique

La commission d'audience publique enquête sur le projet et ses impacts en vue de faire une recommandation au décideur (le gouvernement)

Disposition de la salle



Simulation de la consultation publique – 1^{ère} partie

La population questionne la commission sur le projet. La commission retient comme personnes ressources le promoteur et des personnes ressources (ministères).

Formation des équipes

Les participants sont divisés en équipes de 4 ou 5 personnes. Ces équipes sont les suivantes :

1. - La Commission

Durant la première partie de l'audience publique, la commission doit :

déclarer ouverte l'audience publique

- indiquer quel est son mandat, par qui il est donné
- expliquer les règles de procédures suivies par la commission
- inviter les requérants d'audience publique à faire part de leur motifs de demande d'audience
- demander aux personnes ressources de se présenter
- demander au promoteur de présenter son projet et ses impacts
- accueillir les questions des participants du public et les rediriger vers le promoteur ou les personnes ressources
- poser ses propres questions (donner préséance au public dans l'allocation du temps)

2. - Le promoteur

Le promoteur et ses conseillers doivent préparer :

- un exposé de leur projet, soit sa raison d'être, une brève description du projet et de ses principaux impacts (utiliser si possible des photos lors de la présentation du projet et de ses impacts);
- des réponses aux questions potentielles des intervenants qui pourraient être posées lors de l'audience et portant sur le projet, sa raison d'être et ses impacts

3. - Les personnes ressources (ministères)

Les représentants des ministères agiront comme personnes ressources de la commission. Ils doivent préparer des réponses aux questions potentielles des intervenants qui pourraient être posées lors de l'audience et que la commission leur adresse. Ces questions peuvent porter notamment sur les politiques existantes, sur les façons d'évaluer un impact, de comparer des méthodes...

4. - Le public

Selon le nombre de participants à l'audience simulée, il y aura une ou plusieurs équipes de 4 à 5 personnes représentant la population. Ces équipes peuvent être formées de comités de citoyens, de communes, des représentants de médias, d'associations professionnelles, d'universitaires,

d'utilisateurs du milieu qui sera influencé par le projet (commerçants, pêcheurs, résidants,...) etc.. Les représentants du public doivent préparer puis poser des questions sur les aspects du projet qui les préoccupent.

Simulation de la consultation publique – 2^e partie

La population, les ministères et les autres intervenants présentent leurs mémoires devant la Commission. La Commission s'assure que les préoccupations sont comprises.

Travail :

Chaque équipe doit remettre, sous forme papier et électronique; un rapport de la commission

- Longueur : 20 pages, interligne et demie, Times NewRoman Taille de police =12
- Si le travail est fait par une équipe, identifier les auteurs de chaque chapitre;

Ce rapport comprend :

- une brève description du projet et de sa raison d'être
- une synthèse des enjeux discutés pendant l'audience (les préoccupations exprimées par le public)
- l'analyse que fait la commission des préoccupations publiques
- les recommandations de la commission quant à l'autorisation du projet.

4. Canevas sur l'analyse environnementale

L'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet est habituellement réalisée par un ministère. Elle vise à conseiller le décideur en déterminant si un projet doit être réalisé ou non, compte tenu de ses impacts et de sa raison d'être. Dans l'affirmative, il s'agit de d'identifier des conditions à l'autorisation du projet pour en diminuer les impacts négatifs.

Démarche de l'atelier

- Passer en revue les fiches d'impact réalisées par un autre groupe;
- Identifier si certains impacts majeurs sont oubliés ;
- S'entendre sur les principaux enjeux du projet (ce que des intervenants ou certains groupes peuvent gagner ou perdre si on réalise le projet);
- Identifier les arguments relatifs à chaque enjeu ;
- Évaluer, le cas échéant, chaque variante en fonction des enjeux ;
- Évaluer s'il faut prévoir des mesures d'atténuation de certains impacts, des mesures de compensation, des programmes de suivi environnemental
- Porter un jugement professionnel pour établir une recommandation auprès de l'autorité décisionnelle à l'effet :
 - Que toutes les variantes du projet peuvent être réalisées car elles sont acceptables au plan environnemental
 - Que certaines variantes sont acceptables, d'autres pas ;
 - Aucune variante n'est acceptable.

Ce jugement professionnel doit tenir compte de l'importance de l'enjeu social. Il faut donc apprécier les principaux impacts mais aussi la raison d'être du projet.

Contenu du rapport d'analyse environnementale

- Appréciation de la raison d'être du projet : bref résumé de la raison d'être;
- Résumé de la description du projet;
- Consultations effectuées (ministères, public);
- Évaluation des principaux enjeux : identifier les principaux enjeux (sept, huit) associés à la réalisation éventuelle du projet. Pour chaque enjeu, résumer l'argumentation de l'étude d'impact et des consultations effectuées. Élaborer une argumentation pour évaluer l'acceptabilité des impacts associés et, le cas échéant, les mesures qu'il faut prendre pour rendre ces impacts acceptables;
- Conclusion : indiquer s'il faut approuver ou non le projet, et à quelles conditions. Dans le cas de l'approbation du projet, une première condition devrait être que les mesures prévues dans l'études d'impact doivent être appliquées. Les conditions subséquentes sont le résultat de l'analyse environnementale. Elles prévoient d'autres mesures, non identifiées dans l'étude

d'impact, susceptible d'atténuer certains impacts correspondant a des enjeux importants. Enfin, ces conditions peuvent exiger la réalisation d'études de suivi.

5. Canevas pour le briefing du décideur

Chaque équipe doit effectuer une présentation orale, avec support électronique, de son rapport (de commission d'audience publique ou d'analyse environnementale), et remettre copie du fichier électronique.